

**DECISION MUNICIPALE N° D239-2022**

**OBJET : TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX PAYANTS**

Le Maire de la Commune de Saint Jean de Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-56 du 13 juillet 2020 et notamment son alinéa 2, donnant délégation au maire pour fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 Mai 2015 sur la détermination d'une politique tarifaire intégrant tous les services publics municipaux payants,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** De retenir les nouvelles tarifications suivantes applicables à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 sauf pour les repas cantine scolaire et ALSH qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

• **A.L.S.H.**

Tarif journalier sans repas			
Ressources	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1174 € (plancher)	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort
4655 € (plafond)	0,41%	0,40%	0,40%

Extérieurs = tarifs védasiens + 1€ par demi-journée

En cas de retard générant un dépassement du temps d'accueil (heure de fermeture du site), une facturation forfaitaire de 5 € par enfant sera appliquée, chaque famille pourra bénéficier d'un retard non facturé par trimestre au titre du dispositif « joker ».

• **REPAS : Cantine et ALSH (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2022 les tarifs applicables seront ceux définis dans la décision n°D83-2021 du 22 juillet 2021)**

Quotients		Prix du repas
0,00	400,99	2,40 €
401,00	600,99	2,57 €
601,00	800,99	2,75 €
801,00	1000,00	2,92 €
1000,01	2000,00	3,09 €
+ de 2000,01		3,28 €

En cas de non inscription dans les formes : tarif doublé une fois le dispositif

Agents municipaux : prix d'achat TTC du repas (auquel est déduit une prise en charge de 35 % par la commune) pour le premier repas journalier, au prix de revient pour les éventuels autres repas journaliers.

Enseignants ou personnes extérieures : 3,50 €

• A.L.P.

Quotients		Matin	Midi/soir
0,00	400,99	0,48 €	0,72€
401,00	600,99	0,57 €	0,88 €
601,00	800,99	0,66 €	1 €
801,00	1000,00	0,75 €	1,14 €
1000,01	2000,00	0,87 €	1,29 €
+ de 2000,01		0,88 €	1,32 €

En cas de non inscription dans les formes : tarifs doublés, une fois le dispositif « Joker » mobilisé.

En cas de retard générant un dépassement du temps d'accueil (heure de fermeture du site), une facturation forfaitaire de 5 € par enfant sera appliquée, chaque famille pourra bénéficier d'un retard non facturé par trimestre au titre du dispositif « joker ».

• SEJOURS CENTRE JEUNESSE ET A.L.S.H.

Quotients		Participation familles *
0,00	400,99	60%
401,00	600,99	70%
601,00	800,99	80%
801,00	1000,00	90%
1000,01	2000,00	95%
+ de 2000,01		100%

\* Sur la base du prix séjour/enfant (hors frais de personnel)

Un minimum de 5 € par jour sera facturé aux familles bénéficiant d'aides.

• ACTIVITES CENTRE JEUNESSE

Quotients		Participation familles sur la prestation *
0,00	400,99	75%
401,00	600,99	80%
601,00	800,99	85%
801,00	1000,00	90%
1000,01	2000,00	95%
+ de 2000,01		100%

\* Sur la base du prix de la sortie, un forfait de 2 € sera ajouté en cas de déplacement en bus.

En cas d'absence à la sortie (possibilité d'annuler l'inscription 72 heures avant), et sauf avis médical, la journée d'activité sera facturée en fonction du quotient de la commune.

Aide aux devoirs : 4,20 € de l'heure avec adhésion annuelle au centre de jeunesse obligatoire.

Adhésion annuelle centre jeunesse : 25 € (soit 6,25 € par trimestre civil).

### ● ECOLE ARTS PLASTIQUES

Cours	Tarifs résidents		Tarifs non-résidents	
	Saint-Jean-de-Védas		Saint-Jean-de-Védas	
Arts plastiques enfant/ados	200 €		222 €	
Arts plastiques adultes	300 €		330 €	
Tarif dégressif 2 enfants	192 €		213 €	
Tarif dégressif 3 enfants	168 €		192 €	

### ● ECOLE DE MUSIQUE

Cours enfants	Tarifs résidents		Tarifs non-résidents	
	Saint-Jean-de-Védas		Saint-Jean-de-Védas	
<b>Cours enfants</b>				
Eveil musical	150 €		250 €	
Formation musicale - initiation	210 €		340 €	
FM + instrument + ensemble	320 €		610 €	
Tarif dégressif 2 enfants	300 €		590 €	
Tarif dégressif 3 enfants	250 €		540 €	
Instrument seul (+ensemble)	300 €		520 €	
<b>Cours adultes</b>				
Formation musicale	290 €		360 €	
Instrument seul (+ensemble)	420 €		710 €	
Technique vocale (+chorale)	300 €		390 €	
<b>Cours collectifs</b>				
Classe d'ensemble	150 €		200 €	
Chorale	150 €		200 €	
Atelier musique du monde	130 €		180 €	

Les tarifs sont divisibles par trimestre en cas d'inscription en cours d'année.

### ● LOCATION SALLES MUNICIPALES

Catégorie	Salle de la Cheminée		
	Demi-journée/soirée en semaine	Journée	Week-end
Particuliers védasiens Organismes publics Organismes de formation entreprises védasiennes	132 €	220 €	385 €
Associations védasiennes *	Gratuit	220 €	385 €
Extérieurs	330 €	550 €	825 €

\*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile.

Catégorie	Salle de conférence et de		
	Demi-journée/soirée en semaine	Journée	Week-end
Particuliers védasiens Organismes publics Organismes de formation Entreprises védasiennes	88 €	154 €	286 €
Associations védasiennes *	Gratuit	154 €	286 €
Extérieurs	220 €	385 €	660 €

\*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile.

Catégorie	Salle RDC aux Granges		
	Demi-journée/soirée en semaine	Journée	Week-end
Particuliers védasiens Organismes publics Organismes de formation Entreprises védasiennes	371 €	480 €	840 €
Associations védasiennes*	Gratuit	480 €	840 €
Extérieurs	866 €	1 200 €	2100 €

\*gratuité les jours de semaine et pour deux utilisations le week-end par année civile.

● LOCATION CHAI DU TERRAL

Journée	2 750 €
1,5 jour	3 520 €
2 jours	4 290 €

● CHAI DU TERRAL TARIFS GRAND PUBLIC

Catégorie	À l'unité	Abonnement 4 spectacles	Abonnement 6 spectacles
Tarif général	17 €	12 €	10 €
Tarif réduit*	14 €	10 €	8 €
Tarif social**	12 €	9 €	7 €
-12 ans	7 €	6 €	5 €

\*Tarif réduit pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité, les étudiants, les lycéens, les collégiens et les adultes de plus de 65 ans, les titulaires du pass métropole, les habitants de Saint-Jean-de-Védas, les agents municipaux de Saint-Jean-de-Védas, les professionnels et intermittents du spectacle.

\*\*Tarif social pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA.

Un justificatif datant de moins de trois mois ou une copie d'une carte de scolarité, selon les cas, sera demandé pour bénéficier d'une tarification

• **CHAI DU TERRAL : TARIFS SPECTACLES SCOLAIRES EN JOURNEE**

Ecoles, collèges et structures professionnelles d'accueil de l'enfance : 3 € par élève

Lycées, universités et écoles professionnelles artistiques : 5 € par élève

Gratuité pour les accompagnateurs dans la limite de 1 pour 10 élèves

• **CHAI DU TERRAL : TARIFS YOOT** (pour les étudiants de - de 30 ans titulaire de la contremarque « Yoot » délivrée par le Crous et ayant adhéré au dispositif Yoot)

Tarif unique de 9,50-€ par spectacle

• **CHAI DU TERRAIL : TARIF SPECIAL LES ECHAPPEES**

Tarif Unique de 8 € par spectacle

• **CIMETIERE DE L'AGNIEL**

Désignation	Concessions trentenaires	Concessions cinquantenaires
2 places	620 €	1030 €
4 places	950 €	1540 €
6 places	1050 €	1640 €
Colombarium	530 €	900 €

• **DROITS DE PLACE – MARCHES ET COMMERCES AMBULANTS**

Tarification	Emplacement	Forfait journalier électricité
Abonnement mensuel (1 ou 2 jours de présence hebdomadaire)	1 € / Ml	1 €
Abonnement annuel (réduction -5%) (1 jour de présence hebdomadaire)	1 € / Ml	1 €
Abonnement annuel (réduction -10%) (2 jours de présence hebdomadaire)	1 € / Ml	1 €
Passager	1 € / Ml	1 €

• **DROITS DE TERRASSE** (tarifs à l'année)

- Terrasse non fermée comprenant tables, chaises, etc...
  - Tarif au m2 pour la totalité de la période de perception 15 €
- Terrasse fermée comprenant tables, chaises, etc...
  - Tarif au m2 pour la totalité de la période de perception 30 €

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

ID : 034-213402704-20220829-D239\_2022-BF

• **DROITS D'OCCUPATION LORS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA COMMUNE**

(tarif journalier)

(\* une tarification spécifique sera définie ultérieurement pour de la fête de la Courge)

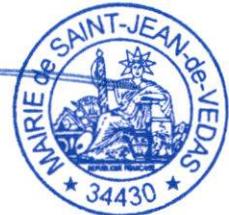
- Stand non alimentaire sans fourniture d'électricité 25 €
- Stand alimentaire ou de boissons sans fourniture d'électricité 35 €
- Stand non alimentaire avec fourniture d'électricité 35 €
- Stand alimentaire ou de boissons avec fourniture d'électricité 50 €
- Food truck sans fourniture d'électricité 40 €
- Food truck avec fourniture d'électricité 60 €
- Manèges et attractions foraines 15 €

**ARTICLE 2** : M. le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : En application des dispositions des articles R.421 - 1 à R.421 - 5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier ou par l'application Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 29 août 2022

**François RIO,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Védas**



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 30/08/22

et de sa publication le 31/08/22